

OBJET : Déclaration d'urgence pour la question n°147

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant son rôle d'animation et la nécessité de développer le Centre médico-sportif d'Aubervilliers.

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Déclare l'urgence pour la mise à l'ordre du jour de la question n°147 :

- Convention entre la ville d'Aubervilliers et le CMA pour l'animation et développement du centre médico-sportif d'Aubervilliers.

Le Maire,